

Séance extraordinaire du Conseil départemental – 26 Septembre 2022

Rapport d'activité des services de l'Etat en 2021

Audition de Madame Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne

Question de Madame Fatiha AGGOUNE relative à l'économie et l'emploi en Val-de-Marne :

Madame la Préfète,

Dans le cadre de la sortie de crise sanitaire, le rapport d'activité de vos services rappelle la mise en place par l'Etat, du Fonds de solidarité visant à prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la Covid-19.

Ainsi fin 2021, l'activation de ce fonds avait bénéficié à plus de 42 000 entreprises du département, pour un montant global de 823,87 M€.

Simultanément, le plan France Relance s'est déployé autour de ses 3 volets (Ecologie, Compétitivité et Cohésion sociale), pour un montant total de 623 M€.

A y regarder de près, si 45% de cet argent public - soit 282,6 M€ - a été fléché vers la compétitivité des entreprises, pour l'essentiel - soit 208 M€ - il aura directement été versé aux entreprises au titre de la baisse de leur impôt de production.

Cette réalité objective est la traduction du choix politique de l'exécutif national, sous l'impulsion du ministre de l'économie Bruno Le Maire, de baisser de 20 milliards d'€ les impôts dit de production.

Au plan politique et économique, nous contestons ce dogme de l'affectation de l'argent public vers la sphère privée, en premier lieu car cela aboutit à priver l'Etat de 20 milliards d'€ de recettes fiscales.

Un montant dont l'ordre de grandeur, n'est pas sans rappeler le coût annuel de l'ex CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi), dont le bilan aura révélé le coût exorbitant pour les dépenses publiques - de chaque emploi préservé ou créé - dans le cadre de ce dispositif.

Aussi, madame la Préfète, nous souhaiterions savoir combien d'entreprises, et quels types d'entreprises (en terme d'effectif et d'activité) ont bénéficié de cette baisse de leur impôt de production.

Avoir connaissance de ces éléments, qui plus est dans le contexte actuel d'une forte inflation qui pénalise d'autant plus les Val-de-Marnais-es les plus vulnérables, peut participer utilement du nécessaire débat démocratique et contradictoire qu'appellent nos concitoyens. Cela serait de nature, à nourrir et éclairer leur réflexion, à instruire leur compréhension sur la nature des politiques et orientations économiques, sociales et environnementales à prendre dans cette période.

Dans le même esprit, le rapport n'en faisant pas état, nous souhaiterions disposer des dernières données et évolutions en Val-de-Marne, en matière d'emploi et d'insertion, d'activité économique et de demandeurs d'emploi.

Enfin, si le gouvernement vient d'annoncer la prolongation de l'actuelle convention d'assurance-chômage, Olivier Dussopt ministre du travail entend aller plus loin en matière de durée et de dégressivité de l'indemnisation des privés d'emploi, indiquant vouloir durcir le régime d'indemnisation.

A tout le moins, vous conviendrez Madame la Préfète, qu'il serait juste et sage que les partenaires sociaux, les associations de chômeurs soient associés à l'élaboration des critères qui restent à définir, pour apprécier une bonne situation ou une situation dégradée de l'emploi.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fatiha AGGOUNE